

Conseil Communautaire du 22 Septembre 2016

D 2016	G	09
Nombre de Conseillers		
En exercice	88	
Présents	75 dossier 1 – 74 dossiers 2 et 3 – 75 dossier 4 à dossier 9 – 71 dossier 10 à dossier 12 – 70 dossier 13 à dossier 23	
Votants	82 dossier 1 à dossier 9 – 77 dossier 10 à dossier 12 – 76 dossier 13 à dossier 23	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **16.09.2016** s'est réuni au parc des Expositions de Marmande, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaient présents

<u>Agmé</u>
<u>Beaupuy</u>	Maryse HERVÉ (pour le dossier 1) – Pascal LAPERCHÉ (+ pouvoir Maryse HERVE à compter du dossier 2)
<u>Birac sur Trec</u>	Jean-Luc AGNIC – Alain LERDU
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Guy IANOTTO
<u>Caubon Sur Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Michel BROUSSE - Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Bernard CABANE – Michel PÉRAT (+ pouvoir Carole VERHAEGHE)
<u>Cocumont</u>	Lisette DE LUCA (+ pouvoir Jean-Luc ARMAND)
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean-Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Christian FRAISSINÉDE
<u>Fauguerolles</u>	Maryline DE PARSCAU – Emmanuel MORIZET
<u>Fauillet</u>	Gilbert DUFOURG – Michel NAU
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT – Josette PATISSOU
<u>Gaujac</u>	Jean-François THOUMAZEAU
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Danièle ANGOT - Thierry CONSTANS
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	Alain PRÉDOUR
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Patricia GAVA - Maryse VULLIAMY
<u>Lagrèze</u>	Guy PÉREUIL (du dossier 1 au dossier 9)
<u>Lagupie</u>	Jean-Max MARTIN – Michel ZANETTE
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Sylvie BARBE (du dossier 1 au dossier 12) - Francis DUTHIL
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Jean-Claude DERC
<u>Marmande</u>	Lydie ANGELY – Daniel BENQUET – Marie-Françoise BOUGUES – Martine CALZAVARA – Charles CILLIÈRES - Joël HOCQUELET (+ pouvoir Anne MAHIEU) – Philippe LABARDIN (+ pouvoir Patrick COUZINEAU (du dossier 1 au dossier 3)) – Bernard MANIER (du dossier 1 au dossier 9 (+ pouvoir Didier DUTHEIL)) – Jean-Pierre MARCHAND (du dossier 1 au dossier 9) – Sylvie GENEAU DE LAMARLIÈRE (+ pouvoir Josette JACQUET) – Patrick COUZINEAU (à compter du dossier 4) - Laurence VALAY
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVÉDA
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN – Claudette TILLOT
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE – Philippe RIGAL – Christine VOINOT
<u>Samazan</u>	Serge LAGROLLET – Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénéstis</u>	Jacques PIN (suppléant)
<u>Seyches</u>	Isabelle CESA - André CORIOU
<u>Taillebourg</u>	Jean-Pierre VACQUÉ
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS – Eric BOUCHAUD – Liliane KULTON – Guy LAUMET – Laurence LOUBIAT - MOREAU – Dante RINAUDO (+ pouvoir Liliane BORDES)
<u>Varès</u>	Gérard MARTET (du dossier 1 au dossier 9) - Jacky TROUVÉ
<u>Villeteau</u>	Christian GIACOMEL (suppléant)
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE – Caroline DELRIEU-GILLET

Absents ou excusés

Patrick GAUBAN - Alexandre FRESCHI - Carole VERHAEGHE - Jean-Luc ARMAND - Edith LORIGGIOLA – Bernard DIO - Didier DUTHEIL - Josette JACQUET – Anne MAHIEU – Thierry CARRETEY - Nicolas MINER - Jacques BRO - Liliane BORDES - Jean GUIRAUD - Patrick COUZINEAU (du dossier 1 au dossier 3) – Maryse HERVE (à compter du dossier 2) - Guy PEREUIL (à compter du dossier 10) – Bernard MANIER (à compter du dossier 10) – Jean-Pierre MARCHAND (à compter du dossier 10) – Gérard MARTET (à compter du dossier 10) - Sylvie BARBE (à compter du dossier 13)

Pouvoirs de

Jean-Luc ARMAND à Lisette DE LUCA – Carole VERHAEGHE à Michel PERAT – Josette JACQUET à Sylvie GENEAU de LAMARLIÈRE – Anne MAHIEU à Joël HOCQUELET – Liliane BORDES à Dante RINAUDO – Didier DUTHEIL à Bernard MANIER (du dossier 1 au dossier 9) – Patrick COUZINEAU à Philippe LABARDIN (du dossier 1 au dossier 3) - Maryse HERVE à Pascal LAPERCHÉ (à compter du dossier 2)

Secrétaire de Séance

Madame Lydie ANGELY

Dossier n°9 -

DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

Résumé de la délibération

La Décision Modificative n° 1 présentée pour le Budget annexe Transport permet d'ajuster les dépenses et les recettes inscrites au budget primitif 2016.

Exposé des motifs

La décision modificative propose des crédits nouveaux en dépenses et en recettes de fonctionnement et en investissement.

En dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 : « Charges à caractère général »

Compte 611 « contrat de prestations » + 50 000€ (marché KEOLIS)

Compte 6156 « maintenance » + 800€ pour le logiciel FININDEV

Chapitre 014 : « atténuation de produits »

Compte 739 : « restitution de la taxe versement transport »+ 20 000€ (remboursement demandé par l'entreprise START PEOPLE)

Chapitre 042 : « opérations d'ordre de transfert entre section »

Compte 6811 : « dotations aux amortissements » + 20 000€

La section de fonctionnement en dépenses s'élève à 90 800€ dont 20 000€ d'opérations d'ordre.

En recettes de fonctionnement

Chapitre 73 : « produits issus de la fiscalité »

Compte 734 : « versement transport » +90 800€

La section de fonctionnement en recettes s'élève à 90 800€.

La décision modificative est équilibrée en section de fonctionnement à 90 800€.

En dépenses d'investissement

Chapitre 20 : « immobilisations incorporelles »

Compte 2051 : « concessions et droits similaires » + 20 000€ pour l'acquisition de divers logiciels

La section d'investissement en dépenses s'élève à 20 000€.

En recettes d'investissement

Chapitre 040 : « opération d'ordre de transfert entre sections »

Compte 28157 : « amortissement matériel de transport » + 20 000€, ce compte s'équilibre avec le compte 6811 en section de fonctionnement dépenses.

La décision modificative s'équilibre en dépenses et en recettes en section d'investissement à hauteur de 20 000€.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

Le Conseil Communautaire,

Précise

que la décision modificative n°1 du Budget Annexe Transport s'équilibre en dépenses et recettes en section de fonctionnement à 90 800€ et en section d'investissement à hauteur de 20 000€.

Autorise

M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Résultat du vote

<i>Votants</i>	82	
<i>Pour</i>	82	
<i>Contre</i>	<i>/</i>	
<i>Abstention</i>	<i>/</i>	

Fait à Marmande, le 22 Septembre 2016

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,

Publication / Affichage

Le 26.09.2016

Notification

Le